

BATIGERE

**AVENANT N° 8 A L'ACCORD SUR LE PLAN
D'EPARGNE ENTREPRISE AU SEIN DE BATIGERE
DU 28 JUIN 2002**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Les personnes morales composant les 3 UES de BATIGERE :

- UES BATIGERE ;
- UES QUADRAL ;
- UES CILGERE,

dont la liste est annexée au présent accord (Annexe 1),

Représentées par M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de Directeur Général de la société INTERPART, ayant reçu mandat à cet effet,

D'UNE PART,

ET,

Les organisations syndicales représentatives du personnel, représentées par :

Pour l'UES BATIGERE :

- Pour la CFE/CGC, Mme Josette CHARLOIS et M. Luc PRIEM, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFDT, Mme Nathalie HIEULLE et M. Jean-Pierre NELH, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CFTC, MM. Patrick TOUSSAINT et Serge BREMEC, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour le SNPHLM, M. Laurent L'HOMEL, en qualité de délégué syndical de l'UES BATIGERE ;
- Pour FO, MM. Eric SAINT-POL et Michel BIENCOURT, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE ;
- Pour la CGT, MM. Alain HEINZ et Jean-Pierre AMAND, en qualité de délégués syndicaux de l'UES BATIGERE,

Pour l'UES QUADRAL :

- Pour la CFE/CGC, M. Alain TARON, en qualité de délégué syndical de l'UES QUADRAL ;
- Pour la CFTC, M. Roland CAMUT, en qualité de délégué syndical de l'UES QUADRAL,

Pour l'UES CILGERE :

- Pour le SNUHAB - CFE/CGC, Mme Marie KINNE, en qualité de déléguée syndicale de l'UES CILGERE ;
- Pour la CFTC, M. Paul OLESZCAK en qualité de délégué syndical de l'UES CILGERE,

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

A la suite de la signature d'un avenant à l'accord de formalisation de l'UES BATIGERE intégrant l'Association AMLI à l'Unité Economique et Sociale BATIGERE,

Et à la suite de la signature d'un avenant à l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'UES BATIGERE intégrant cette structure dans le périmètre de l'accord d'intéressement,

Les signataires du Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE se sont rapprochés afin de prendre acte de la modification du périmètre des structures comprises dans le PEE et ont décidé ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

L'Association AMLI faisant partie de l'UES BATIGERE par avenant à l'accord de formalisation de l'UES BATIGERE du 21 décembre 2006, intègre le périmètre de l'accord de Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE.

ARTICLE 2 – PRISE D'EFFET

Les salariés de l'Association AMLI bénéficient des dispositions du Plan d'Epargne Entreprise BATIGERE à compter du 1^{er} janvier 2007.

ARTICLE 3 - DEPOT ET PUBLICITE

Le présent avenant sera déposé en deux exemplaires, dont un original, et en version électronique, à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Moselle, ainsi qu'au Secrétariat greffe du Conseil de Prud'Hommes de METZ.

Fait à Metz, le 21 décembre 2006 en 9 exemplaires originaux.

Pour les personnes morales composant l'UES BATIGERE, l'UES QUADRAL, l'UES CILGERE, Pour les organisations syndicales représentatives du personnel des 3 UES :

UES BATIGERE :

M. Nicolas ZITOLI, agissant en qualité de Directeur Général de la société INTERPART, ayant reçu mandat à cet effet,

- CFE/CGC :
Mme Josette CHARLOIS

M. Luc PRIEM

- CFDT :
Mme Nathalie HIEULLE

M. Jean-Pierre NELH

- CFTC :
M. Patrick TOUSSAINT

M. Serge BREMEC

- SNPHLM
M. Laurent L'HOMEL

- FO :
M. Eric SAINT-POL

M. Michel BIENCOURT

- CGT :
M. Alain HEINZ

M. Jean-Pierre AMAND

UES QUADRAL :

- CFE/CGC :
M. Alain TARON

- CFTC :
M. Roland CAMUT

UES CILGERE :

- SNUHAB - CFE/CGC :
Mme Marie KINNE

- CFTC :
M. Paul OLESZCZAK

ANNEXE : Liste des personnes morales composant les 3 UES